

RÉFLEXIONS SUR LA MISE EN PLACE D'UN OUTIL COLLABORATIF COMMUN RECENSANT LES AMÉNAGEMENTS ET ITINÉRAIRES CYCLABLES EN ILLE-ET-VILAINE

LA DONNÉE CYCLABLE MISE EN COMMUN EN ILLE-ET-VILAINE

Il n'existe pas de recensement exhaustif des aménagements, des itinéraires ou des équipements au niveau du département, en libre accès, que l'on prenne OpenStreetMap, GéoBretagne ou des données internes aux collectivités.

[Voir la carte *Openstreet Map* et *Géobretagne*](#)



En interne, 11 des 18 structures intercommunales interrogées possèdent de la donnée mais avec des standards différents. Ainsi, l'hétérogénéité de la donnée est importante : aménagements, itinéraires et équipements ne sont pas traités de la même manière, comme l'illustre la comparaison suivante, pour les aménagements, à partir de GéoBretagne :

[Voir la carte *des comparaisons*](#)



Des pratiques similaires ont toutefois pu être identifiées : 58 % des collectivités interrogées ayant de la donnée sur les aménagements font figurer des pistes, des bandes et voies vertes et 50 % en précisent le statut. Pour 82 % de ces collectivités, la donnée sert avant tout à la réalisation d'études ou de cartographies.

[Voir la carte *des EPCI*](#)



QUELS BESOINS POUR LES COLLECTIVITÉS ?

Toutes les structures interrogées voient un intérêt à mettre en place un outil commun qui recense les aménagements, les itinéraires et les équipements. Pour 67 % d'entre elles, l'intérêt majeur réside dans la possibilité de partager la donnée et connaître le maillage cyclable des territoires voisins. L'expression des besoins permet d'imaginer les fonctionnalités d'un outil : l'export des données, l'importation directe des données, interactivité et la visualisation facile des données reviennent en priorité.

L'interopérabilité d'un outil commun avec l'écosystème existant ainsi qu'une standardisation des données apparaissent comme des points essentiels lors des entretiens menés.

Les possibilités de mise à jour sont le principal frein perçu par les structures interrogées. La technicité nécessaire à l'utilisation d'un tel outil est vécue comme une cause principale d'échec à une mise à jour régulière. Il s'agit donc d'avoir **un outil simple d'utilisation et une standardisation des données peu contraignante**.

Lors des entretiens, un socle d'attributs communs est apparu pour les aménagements, les itinéraires et les équipements.

[Voir le graphique *des intérêts d'un outil collaboratif commun*](#)



OÙ RECENSER ET COMMENT RECENSER LES AMÉNAGEMENTS CYCLABLES ET ITINÉRAIRES AUJOURD'HUI ?

Il n'y a aujourd'hui pas de solution unique.

Beaucoup de propositions existent...dans un contexte où un standard national est cours de finalisation. Une comparaison a été réalisée en fonction des besoins identifiés précédemment. **GéoBretagne** et **OpenStreetMap** apparaissent comme les plus pertinents.

Les bases de données sur les aménagements, itinéraires et équipements cyclables sont très hétérogènes sur le territoire. Dans un premier temps, il est recommandé que les **collectivités déposent toute la donnée dont elles disposent sur la plateforme GéoBretagne**. En parallèle, il serait nécessaire de **mettre en place un standard** commun et d'inciter les collectivités à remettre leurs données à niveau. Celui-ci pourrait être le standard national pour les aménagements cyclables ou bien un autre, à condition qu'il soit compatible avec le standard national et celui d'OpenStreetMap. Il devra aussi indiquer comment référencer la donnée sur OpenStreetMap. Une fois le standard établi et les bases de données homogénéisées, il pourra être intéressant de **pousser la donnée sur OpenStreetMap**. En effet, cet outil permettrait d'avoir une donnée complète et continuellement à jour. Pour pallier les inconvénients de cette carte collaborative, l'utilisation de logiciels comme LeBonTag serait nécessaire. Dans ce cas de figure, **GéoBretagne permettrait de valoriser les données** et de les intégrer plus simplement dans des contextes réalisés en fonction des besoins de chacun.



POUR EN SAVOIR PLUS :

Contactez la DDTM 35 à l'adresse suivante

echange-deplacement.pddt.sectam.ddtm-35@equipement-agriculture.gouv.fr